



Association Loi 1901
Enregistrée à la sous-préfecture de Reims sous le n° 5457

6 rue Léon Patoux – 51100 REIMS
51686 REIMS Cédex 2
Bureau ouvert de 9h00 à 17h00
mardi-mercredi -vendredi

Téléphone : 03.26.86.64.56
Mail : ffbridge.champagne@gmail.com
N° SIRET : 44461548800020

Compte Rendu

ASSEMBLEE GENERALE du 24 septembre 2022

Présents : 27 personnes représentant 14 clubs.

Absents excusés : les clubs de Marle et BC Plaisir ainsi que Mme Larquet Béatrice vice-présidente.

Après avoir remercié les membres présents et fait remarquer que 14 clubs, sur les 16 que compte le Comité, étaient représentés, le Président ouvre la séance à 10 h 30. Il rappelle l'ordre du jour de celle-ci puis demande l'approbation du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale. Celui-ci suscite une réaction unanime de satisfaction concernant l'installation de la clôture, tant souhaitée et attendue depuis plus d'un an. Patrick Guy signale que ce travail, apprécié de tous pour sa qualité, a été effectué pour la somme de 12500.00 €. A part ce fait, l'assemblée approuve la totalité du compte rendu.

Mr Corpart commence sa réunion en souhaitant, comme tout un chacun, que la sérénité revienne après ces 2 années très perturbées par le COVID.

Puis il enchaîne en énonçant le nom de tous les bridgeurs disparus au cours de l'année passée. Il rend un hommage plus appuyé aux 4 anciens présidents de clubs : Mr Guy LECUYER pour le bridge club de Marle, Mr Robert RENOUX pour le bridge club d'Épernay, Mr René MANGIN pour le CBRC et Mr Jacques HURY pour le Bridge Tennis club et, demande d'observer une minute de silence à la mémoire de tous.

1) Congrès de la FFB :

Le Président explique que le prochain Conseil Fédéral de la FFB aura lieu les 21 et 22 octobre prochains. Lors de celui-ci, il devrait être proposé entre autres :

- appliquer la gratuité des licences aux nouveaux licenciés,
- augmenter les tarifs des compétitions,
- anticiper les problèmes à venir (en effet, la FFB compte 18000 licenciés de moins en 3 ans...),
- créer une « épreuve » incitative spécifique destinée aux joueurs de « Promotion » et « Espérance ».

2) Palmarès de l'année :

Sans énoncer la liste quelque peu fastidieuse des différentes équipes du Comité ayant obtenu d'excellents résultats en finales de ligue, le Président signale que Valérie Sauvage est championne de France en « 4 dames ». De même une équipe comprenant 3 champenois (Goubet Hubert, Caralp Philippe et Ricardo Salvador) remportera ce weekend le titre de Champion de France en Interclubs D1.

3) Rapport Financier :

Le Président cède la parole à Mr Patrick Guy qui présente son rapport financier. Avant toute chose, il signale que ce bilan (bénéfice de 6823 €) est assez flatteur et qu'il ne faut pas s'enthousiasmer bien au contraire. En effet, il rappelle que le loyer versé à la Maison du Bridge a été de 12000€ au lieu de 25000 € pour la saison 2019/2020.

D'autre part le Comité accepte de prendre à sa charge 2 € sur les 3 € d'augmentation que va appliquer la FFB sur chaque licence soit un coût supplémentaire de 1800.00 € (946 adhérents théoriquement cette année).

La situation est donc beaucoup plus préoccupante qu'il n'y paraît ; elle dépendra surtout du nombre d'adhérents officiels pour cette saison 2022/2023. (A ce jour seulement 45% des bridgeurs ont réglé leur cotisation). Patrick explique que les travaux de clôture ont été réglés par le Comité mais, la totalité de la somme sera remboursée par la Maison du Bridge. De plus, il est convenu que le loyer versé par le Comité à la MBC sera de 1200 €/mois sur 10 mois.

Précisons toutefois qu'en ce qui concerne les charges de la MBC elles sont nettement moindres (plus de remboursement d'emprunts, parts sociales remboursées en totalité), il ne reste plus que la Taxe Foncière annuelle qui s'élève à 4600 €.

L'assemblée à l'unanimité valide ce bilan qui est certifié par Madame Ménard Nicole vérificateur aux comptes.

4) Budget :

S'ensuit la proposition du budget prévisionnel de la saison 2022/2023 qui n'est l'objet d'aucune observation de la part des membres présents compte-tenu de ce qui a été signalé auparavant.

5) Compétitions :

Le Président donne la parole à Minh le Directeur des Compétitions qui expose le déroulement de celles-ci en se référant à l'agenda 2022/2023 imprimé à cet effet, déjà distribué dans les clubs et dont la réédition est très appréciée par tous les adhérents. Comme chaque année, Minh rappelle qu'il est tributaire des dates de compétitions nationales imposées par la FFB et qu'il doit donc « faire avec... ».

- Pas de changements pour les catégories « Excellence » et « Honneur ».

- Grande innovation pour les catégories « Promotion » surtout mais aussi Espérance par voie de conséquence sous la forme de 5 challenges (2 par équipes de 4 et 3 par paires). Le déroulement détaillé de ces épreuves a déjà été donné sur l'agenda et expliqué dans les clubs au cours de leurs diverses assemblées générales.
- Minh rappelle qu'en Champagne 700 licenciés environ seraient concernés par cette proposition dont le but est d'intéresser les nouveaux joueurs en doublant leurs points obtenus en tournoi de régularité et de réaliser un plus grand « brassage » entre joueurs.
- En ce qui concerne la Champagne, Minh souhaiterait une organisation festive dans les centres choisis. Pour ce faire, les clubs organisateurs pourraient recevoir une compensation financière. La seule contrainte étant la nécessité d'utiliser « magic contest » puisque ces épreuves se déroulent en simultanée.
Les présidents présents font part de leur entente pour organiser celles-ci :
 - A **Epernay** pour le groupe « Epernay et Sézanne.
 - A **Vitry le François** pour le groupe « Vitry le François, Saint Dizier, Revigny/Ornain » et Châlons en Champagne ».
 - A **Laon** pour le groupe « Laon, Soissons, Villers Cotterêts et Marle ».
 - A **la MBC de Reims** pour le groupe « BC de Champfleury, CBRC et Charleville Mézières ».
- Patton du Comité : le 27 novembre selon l'agenda, Minh propose que cette épreuve soit disputée par des équipes de 4 (bien sûr 6) comportant obligatoirement des joueurs de chaque série (1.2.3.4). De plus, à chaque tour, il doit y avoir à la table, uniquement 1 de première série 1 de deuxième série...
L'Assemblée n'émet pas d'opposition à cette initiative à titre d'essai...
- Interclubs : Minh aurait souhaité une organisation différente de cette compétition mais des problèmes matériels, logistiques se posent. Il explique en quelques mots son projet auquel il a dû renoncer pour cette année. Les Interclubs se dérouleront donc ainsi que prévu sur l'agenda. Il fait d'ailleurs remarquer que la finale de Comité en D2 aura lieu à Châlons en Champagne.

6) Conseil Fédéral :

Le Président remercie Minh pour son exposé et sa précieuse collaboration dans tout ce qui concerne l'organisation des épreuves puis il donne lecture des décisions prises lors du dernier conseil fédéral. Les effectifs varient beaucoup en ces périodes perturbées :

72000 licenciés en 2022, 58000 en 2021 mais 90000 en 2019.

Commentaires ?... Interrogations ?...

La transformation en numérique semble inéluctable mais aussi voulue par les instances dirigeantes.

Un contrat de collaboration avec l'Education Nationale a été renouvelé.

Une augmentation des tarifs déjà détaillée dès cette année sera appliquée.

7) Divers :

Avant de conclure cette séance, le Président remet la médaille vermeille à Jean Pierre Pottelette pour tout le travail qu'il accomplit pour le développement du bridge dans le Comité.

Il remet ensuite la médaille de bronze à Mme Ménard Nicole pour son dévouement en particulier au sein du club d'Epernay.

Enfin, il félicite Minh qui a obtenu le grade d'arbitre national, titre peu répandu en France et unique dans les annales du Comité de Champagne. Aucune question n'étant soulevée par les membres présents, à 12 heures le Président lève la séance après avoir remercié l'assemblée ainsi que ses collaborateurs du Bureau pour leur précieux travail.

Le Secrétaire Général

Lionel Massé